



Données détaillées > Données emploi salarié > Statistique annuelle  
métropole - Données récentes > Département x Activité économique NAF 60  
Télécharger ce tableau  


## Département x Activité économique NAF 60

### Statistique annuelle de l'emploi salarié au 31 décembre - Métropole - Département - Activité économique NAF 60 - Champ Unédic

Sélectionnez vos critères et lancez la requête. Pour plus de précisions, [consultez l'aide](#).

Année de début Année de fin Colonnes visibles Département NAF 60

2005	2006	Etablissements	01. Ain	50 Commerce et réparation automobile
		Hommes	02. Aisne	51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce
		Femmes	03. Allier	52 Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
		Total H/F		55 Hôtels et restaurants

Lancer la requête 

(2 lignes de réponses) Tableau mis à jour le 01 août 2007

Année	Département	NAF 60	Etablissements	Hommes	Femmes	Total H/F
2005	13. Bouches-du-Rhône	52	7 450	21 016	33 079	54 095
2006	13. Bouches-du-Rhône	52	7 445	20 716	32 653	53 369

Page 1/1 1

Périodicité des données: annuelle

Source: [fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés](#)

#### Avertissement:

Les données de la dernière année connue sont **provisoires** et sont **rectifiées** l'année suivante.

#### Champ Unédic:

Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ** : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.